



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LA CELLETTE8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTETél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.frAccusé de réception en préfecture
023-212304109-20240531-DEL2024-025-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024**Projet de Délibération n° 2024-025 en date du 31 mai 2024
portant création et suppression d'un emploi permanent.****Date de Convocation : 27/05/2024****Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le trente et un mai 2024 à 19 h00, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.****Présents :** M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Philippe BALLEST, M. Francis CHOPINAUD, Mme Patricia DESSALLES, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.**Absents excusés :** M. Jean-Paul BIGNET, Mme France FORTANIER**Pouvoirs :** M. Jean-Paul BIGNET à M. Jacques GADAIX, Mme France FORTANIER à Mme Annie WYBRECHT

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Secrétaire de séance : M. CHAUMETTE Raymond est désigné secrétaire de séance.

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1 ;

Conformément à l'article L313-1 précité, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.M. le Maire expose au Conseil Municipal, que M. Benoit LORY remplit les conditions pour un avancement de grade d'Adjoint technique Principal 2^{ème} Classe 7^{ème} Echelon +8 MOIS 26J.Il y a donc lieu de créer un poste D'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe 7^{ème} Echelon +8 MOIS 26J - IB/416 IM/377 8 M 26J à temps complet.Et de supprimer le poste d'Adjoint Technique Echelle C1 9^{ème} Echelon IB /401 IM/376**LE CONSEIL MUNICIPAL de LA CELLETTE après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE la création d'un poste D'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe 7^{ème} Echelon +8 MOIS 26J IB/416 IM/377 8 M 26J à temps complet au 1^{er} Janvier 2025.**
- **DECIDE la suppression du poste d'Adjoint Technique Echelle C1 9^{ème} Echelon IB /401 IM/376 à temps complet au 31 décembre 2024 sous réserve de l'avis du CT.**
- **DECIDE de modifier ainsi le tableau des emplois**

La Rémunération sera déterminée en fonction du classement de l'Agent (grade et échelon)

CHARGE M. Le Maire :

- **DE NOMMER** l'Agent à ce poste
- **D'INSCRIRE** les Crédits nécessaires au budget 2025.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	9	1	9	10	10	0	0

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le : 03/06/2024

M. Raymond CHAUMETTE

Le secrétaire de Séance

La Cellette, le 31 MAI 2024
M. Camille CARCAT

Le Maire